

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury de la licence **Arts Lettres et Langues** mention **Langues Etrangères Appliquées** **spécialité : Anglais-Allemand et Anglais-Espagnol LEA-Europe/BA in AEL** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

LICENCE 1 <sup>ère</sup> année
Semestre 1
Pas de jury de L1, étudiant.e.s dans l'université d'origine ou jury de L1 AMU non spécifique
Semestre 2
Pas de jury de L1, étudiant.e.s dans l'université d'origine ou jury de L1 AMU non spécifique
LICENCE 2 <sup>ème</sup> année
Semestre 3
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>
<b>Présidente :</b> Catherine TEISSIER <b>Suppléante :</b> Marion VIEU
<b><u>Liste des Membres</u></b> <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i>
- Titulaire Marion VIEU / Suppléante Gwendoline PROMSOPHA - Titulaire Nadia MESLI / Suppléante Katja HENZE - Titulaire Carine FERRADOU / Suppléante Roxana BARLEA

## Semestre 4 et 2<sup>ème</sup> année

### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

**Présidente** : Catherine TEISSIER

**Suppléante** : Marion VIEU

### Liste des Membres

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

- Titulaire Marion VIEU / Suppléante Gwendoline PROMSOPHA
- Titulaire Nadia MESLI / Suppléante Katja HENZE
- Titulaire Carine FERRADOU / Suppléante Roxana BARLEA

## LICENCE 3<sup>ème</sup> année

### Semestre 5

### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

**Présidente** : Catherine TEISSIER

**Suppléante** : Marion VIEU

### Liste des Membres

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

- Titulaire Marion VIEU / Suppléante Gwendoline PROMSOPHA
- Titulaire Nadia MESLI / Suppléante Katja HENZE
- Titulaire Carine FERRADOU / Suppléante Roxana BARLEA

### Semestre 6 et JURY DE MENTION

### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

**Présidente** : Catherine TEISSIER

**Suppléante** : Marion VIEU

### Liste des Membres

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

- Titulaire Marion VIEU / Suppléante Gwendoline PROMSOPHA
- Titulaire Nadia MESLI / Suppléante Katja HENZE
- Titulaire Carine FERRADOU / Suppléante Roxana BARLEA

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 19/11/2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR ALLSH

